



LA HAUTE SAVOUREUSE

Parole à Jacques Colin, vice-président

Le président Daniel Roth a souhaité que chaque vice-président s'exprime dans les colonnes du bimensuel d'informations de la Haute Savoureuse. Chacun pourra ainsi présenter, expliquer le cadre de son travail et de ses interventions, ses responsabilités. Le Président m'a confié pour cette mandature, le soin d'étudier et de suivre principalement tous les dossiers relevant de la culture, des affaires socioculturelles et du tourisme.



La prise de la compétence culture par la communauté de communes remonte à mai 2000. Il s'agissait, à cette époque, pour la communauté de se substituer aux communes en établissant des conventions de partenariat avec le Théâtre du Pilier, le centre socioculturel et l'école de musique du pays Sous-Vosgien. Les conventions sont toujours d'actualité. Elles ont quelque peu évolué mais les objectifs majeurs sont demeurés que nous pouvons rappeler en quelques mots :

Pour le théâtre du Pilier, la création de spectacles de théâtre, une programmation de qualité en matière de théâtre, danse, musique et tous autres spectacles vivants et la formation des publics, les interventions dans les écoles, l'association à ses projets des différentes structures de la communauté.

Le centre socioculturel, dans le cadre de l'animation globale, du développement des activités pour tous, en s'appuyant sur le contrat de projet CAF, développe sur tout le territoire de la CCHS des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des adultes, des familles.

La convention avec l'école de musique du Pays Sous Vosgien s'est étendue à la ville de Giromagny et à l'orchestre d'harmonie ce qui a permis la création d'un atelier harmonie dont on peut voir le résultat sur les rangs de l'orchestre où de nombreux jeunes sont arrivés. Ces conventions permettent à la communauté de communes de financer le fonctionnement de ces structures. Pour l'école de musique par exemple, la subvention de la communauté de communes correspond au tiers du coût des heures de musique. Toutes ces conventions ont une durée de vie limitée et elles sont toutes à réétudier avant le 31 décembre 2014. Du travail pour la commission culture.

La construction du nouvel espace social culturel et sportif a amené la communauté de communes à étendre ses compétences qui ne se limitent plus au fonctionnement mais à la construction et à l'entretien des bâtiments. L'intégration de la médiathèque de Giromagny dans le nouveau bâtiment a déclenché la prise de compétences "gestion et création des médiathèques". La communauté de communes gère donc, depuis janvier 2011, les cinq médiathèques intercommunales : Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix, Rougegoutte-Vescemont : locaux, personnel ... Depuis avril 2014, Sandrine Rabasquinho, bibliothécaire, a été embauchée par la communauté. Elle coordonne le fonctionnement des 5 bibliothèques travaille à l'aménagement de la nouvelle médiathèque, monte les dossiers en relation avec les différents partenaires. Un changement de fonctionnement n'est jamais facile à opérer et, dans ces quelques lignes trop courtes, je veux mettre en avant le travail des bibliothécaires et des bénévoles qui mettent

tout leur cœur à faire progresser les services offerts par les médiathèques intercommunales.

La déconstruction de l'ancien centre a posé le problème du déménagement du musée de la mine. Il a été réinstallé par Michel Rilliot, président de la société belfortaine d'émulation, dans les locaux de la communauté. Nous en avons profité, en lien avec les services archéologiques de la DRAC, avec le conservateur du musée de Belfort pour faire un inventaire des pièces installées à Giromagny mais aussi de celles stockées à Belfort. Quelques visites sont programmées chaque année. Michel Rilliot, fera visiter ce musée lors des journées du patrimoine. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Différentes actions culturelles ont vu le jour en partenariat avec les services de la DRAC, le conseil général, la médiathèque départementale et l'éducation nationale. Ainsi, la signature avec l'état d'un contrat local d'éducation artistique culturelle a permis l'intervention d'artistes dans les écoles de la communauté, dans les associations, au centre socioculturel. Actuellement, une convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle entre l'état, la communauté de communes et le conseil général destinée à accompagner l'ouverture du nouveau bâtiment a déjà permis une résidence d'écrivain, des ateliers d'écriture et la préparation du spectacle "Le Peuple d'Arbos". L'opérateur en est le Théâtre du Pilier.

Le chantier de construction du centre socioculturel avance même si des entreprises en difficulté ont occasionné des retards. Tout au long de la conception et de la construction, nous avons voulu associer tous les utilisateurs en étant à l'écoute de leurs demandes et de leurs contraintes, tous les partenaires financiers, qui, au-delà de leurs financements nous ont apporté leurs avis et leurs conseils.

La communauté, pour développer le tourisme s'appuie sur une convention avec la maison du tourisme de Belfort. Les différentes orientations sont définies dans les trois pôles de compétences : le développement et l'animation, l'information et la communication, la promotion et la commercialisation. Chaque année un programme d'animations, en lien avec les associations ou des personnes privées est établi. Tous ces éléments permettent de signer annuellement un avenant financier.

Ce début de mandat va voir s'achever la construction du centre socioculturel. Chaque structure : médiathèque, théâtre, centre socioculturel attend cet instant avec impatience. Notre effort devra porter sur la juste occupation et la mutualisation des espaces, sur le développement des liens, dans le cadre des différents projets et de l'animation, sur le fonctionnement, la gestion et l'entretien de ce bel espace. Il faudra également prévoir la réouverture de l'office de tourisme des Vosges du Sud dans le complexe hôtelier du Paradis des Loups.

La tâche qui m'est confiée, pour être menée à bien doit privilégier et conforter les nombreux liens entre la communauté de communes et tous les partenaires : écouter, proposer, développer dans le cadre du budget. C'est un travail de tous les jours et de tous les instants : des conseils d'administration aux comités de suivi, de pilotage ou de programmation, du Parc des Ballons des Vosges, au SMIBA, au Comité du Massif Vosgien et à la Maison du Tourisme, des services culturels de la DRAC aux médiathèques, des collectivités aux associations, du bureau de l'école de musique à la commission de la communauté mais aussi des concerts aux spectacles, des expositions aux animations ...

Avec tous les partenaires, je m'attacherai, durant ce mandat, dans le cadre budgétaire et celui de nos compétences à conforter la compétence culture et à développer l'animation socioculturelle, l'accueil et l'animation touristiques.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire élu lors des dernières élections au suffrage universel direct comporte 24 membres : 1 représentant de la commune d'Auxelles-Haut (Chantal BERGDOLL) ; 2 représentants de la commune d'Auxelles-Bas (Dominique CHIPEAUX et Odile RICHARD) ; 3 représentants de la commune de Chauv (André PICCINELLI, Martine DUHAUT et Jean MARIE) ; 2 représentants de la commune de Lachapelle-sous-Chauv (Jean Claude HUNOLD et Jean-François KIEFFER) ; 8 représentants de la commune de Giromagny (Jacques COLIN, Emmanuelle ALLEMANN, Marie-Françoise BONY, Christian CODDET, Stéphane JACQUEMIN, Alphonse MBOUKOU, Thierry STEINBAUER, Dominique VALLOT) ; 3 représentants de la commune de Lepuix (Daniel ROTH, Marie-José CHASSIGNET et Gérard TRAVERS) ; 3 représentants de la commune de Rougegoutte (Guy MICLO, Françoise BETOULE et Rémi SCHWALM) ; 2 représentants de la commune de Vescomont (Claude TREBAULT et Claude PARTY).

Les 24 membres de ce Conseil héritent de diverses missions qui seront présentées au fil des prochains numéros de notre journal. En effet, au-delà des 7 vice-présidences mentionnées dans le premier numéro de juillet-août, le Conseil dispose de représentants auprès de nombreux syndicats

et organismes, cette représentation se substituant à la représentation antérieure des communes : Syndicat de la ZAC multisites nord, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), Ecole de musique, Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse, Syndicat de l'Aéroparc, Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'Aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA), Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTTC), Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), Mission locale espace jeunes, Comité National d'Action Sociale (CNAS). Les membres du Conseil se répartissent également au sein de plusieurs commissions et comités permanents : commission d'ouverture des plis, commission finances, comité consultatif pour les ordures ménagères, commission travaux et investissements, comité consultatif pour le développement économique, commission des affaires sociales, culturelles et sportives, comité consultatif pour les transports, commission information, comité consultatif pour le tourisme, comité consultatif pour les subventions aux associations.

Christian CODDET



La fête au Ballon

Le dimanche 17 août le Ballon d'Alsace était en fête. Plusieurs milliers de visiteurs ont confirmé l'enthousiasme de la population pour les fêtes champêtres et ont ainsi encouragé par leur présence l'action des bénévoles de l'Association "Transhumance et Traditions", présidée par Ralph DELAPORTE, gardienne de nos traditions locales et organisatrice de cette fête magnifique.



De nombreux artisans venus de tout le pays vosgien et sous-vosgien proposaient des œuvres d'art, des produits de la ferme, des confiseries, bien sûr aussi de la restauration solide et gourmande, des animations pour les enfants et quelquefois tout simplement l'illustration de leur métier traditionnel (bûcheronnage, taillage de pierre, ferronnerie, ...).

Les cors des Alpes, toujours aussi impressionnants, faisaient de temps en temps résonner la montagne et peut être aussi fuir les nuages réservant ainsi aux participants de bons moments de soleil permettant d'oublier la fraîcheur un peu automnale de l'atmosphère.



Christian CODDET

Les agents de la Communauté

Deux secrétaires sont là pour vous accueillir au siège de la Communauté situé allée de la Grande Prairie à Giromagny : Lydia VIMMER et Aline BONACINA.

Lydia travaille à la CCHS depuis 1996. Au départ, elle était la seule employée et elle occupait un petit bureau dans l'aile droite de la mairie de Giromagny.



Ensuite l'équipe s'est étoffée et depuis 2008 son bureau se trouve tout de suite en face de l'entrée du siège de la Communauté.

Aujourd'hui Lydia accueille le public, oriente, informe, ... « je m'occupe de tout », précise-t-elle, sauf de ce qui concerne l'assainissement. Elle est aussi à la droite du Président à chaque assemblée de la Communauté pour prendre des notes et enregistrer les décisions.

Aline occupe le bureau voisin de Lydia et travaille à la CCHS depuis 2009. Elle est plus particulièrement chargée de la comptabilité de l'assainissement et elle est l'interlocuteur des particuliers qui ont besoin d'une explication à propos d'une facture. Elle oriente aussi

les personnes vers les services techniques situés dans le bâtiment de la station d'épuration.



Les deux secrétaires se remplacent mutuellement en cas d'absence de l'une ou de l'autre. Elles apprécient chacune leur travail dans des bureaux agréables, ouverts sur la verdure.

Catherine METRAL

La séance du Conseil du 1^{er} juillet

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 1^{er} juillet sous la présidence de Daniel ROTH avec au programme une demie douzaine de points à examiner. 20 conseillers étaient présents et 3 étaient représentés.

En premier lieu le Conseil décide de répondre favorablement à une demande de l'association Transhumance et Traditions d'une subvention (3 200 €) pour organiser une animation lors du 70^{ème} anniversaire de la libération de notre canton (le 23 novembre au matin).

Le deuxième point, de l'ordre du jour, dans le contexte de la forte baisse des dotations de l'état aux communes, porte sur une décision d'attribution d'une dotation de solidarité communautaire aux communes afin de faciliter le bouclage de leur budget 2014. La somme (63 000 €) sera prélevée sur le budget général de la Communauté. La répartition entre les communes est fondée pour un tiers sur un indice se rapportant au potentiel fiscal par habitant, pour un autre tiers sur le revenu moyen par habitant et pour un dernier tiers sur les ressources communales par habitant. A partir des comptes administratifs de 2013, la répartition ressort ainsi de la façon suivante : Auxelles-bas 2 945 € ; Auxelles-haut

2 795 € ; Chaux 8 865 € ; Giromagny 20 858 € ; Lachapelle sous Chaux 5 252 € ; Lepuix 9 801 € ; Rougegoutte 6 925 € ; Vescemont 5 558 €.

En troisième point, dans le cadre des nouvelles réglementations sur le temps partiel et de l'ouverture prochaine de la médiathèque intercommunale au sein de l'espace social, culturel et sportif en cours d'achèvement, le Conseil décide d'augmenter le temps de travail d'un agent pour le porter de 17 à 28 heures par semaine.

Le quatrième point porte sur une évolution importante des compétences communautaires. Dans le cadre de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) les règles et compétences pour ce qui relève de l'aménagement de l'espace sont amenées à être bouleversées rapidement. Une commission de réflexion présidée par Jean Claude HUNOLD, maire de Lachapelle sous Chaux, a étudié la situation et propose au Conseil de prendre au niveau communautaire la compétence 'Plan Local d'Urbanisme'. Une décision rapide permettrait notamment des économies au niveau de l'ensemble des communes ainsi qu'une harmonisation utile de l'organisation de notre territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil propose donc

aux communes (entités auxquelles appartient la décision première) le transfert de la compétence "PLU" à la Communauté avant le 30 septembre 2014.

En dernier lieu, avant d'aborder les questions diverses, le Conseil décide de voter une motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) qui demande un réexamen du plan de réduction des dotations d'état ainsi qu'un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, ceci afin d'alerter solennellement les Pouvoirs Publics sur les conséquences de cette baisse massive des dotations.

Au titre des questions diverses:
- Christian CODDET est désigné comme référent "ambrosie" afin de coordonner les informations relatives à la lutte contre cette plante invasive sur l'ensemble de notre territoire.

- La Communauté propose un groupement de commande pour les prestations relatives au contrôle de la qualité de l'air dans les écoles ; toutes les communes intéressées sont priées de se positionner rapidement.

- Jean François KIEFFER demande une réflexion sur la question du transport des enfants pour les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Christian CODDET

PRATIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17 Pompiers : 18 SAMU : 15
EDF : 09 72 67 50 90 GDF : 08 00 47 33 33
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16
Médecin de garde: 3966

AGENDA SEPTEMBRE - OCTOBRE

Dimanche 7 septembre : Tournée des stèles organisée par le Souvenir Français.

Samedi 20 et dimanche 21 : Journées du patrimoine.

Jeudi 25 : " Le peuple d'Arbos " : spectacle proposé par le théâtre du Pilier en salle des fêtes de Giromagny à 18h30.

Mardi 7 octobre : Conseil communautaire à 20h00.

Dimanche 12 : Transhumance ; descente du troupeau.

Dimanche 19 : Girotrail et Belfortrail.

A M P B R O I S I E

Un arrêté préfectoral en date du 12 juin 2014 rend obligatoire, au titre de la salubrité publique, la lutte contre l'ambroisie. Cette obligation s'impose à tous les propriétaires, locataires, ayants droits et occupants, à quelque titre que ce soit, d'un sol. Elle implique de prévenir la pousse, de détruire les plants existant et d'entretenir les espaces où l'ambroisie est susceptible de pousser.

Pourquoi ce combat ?

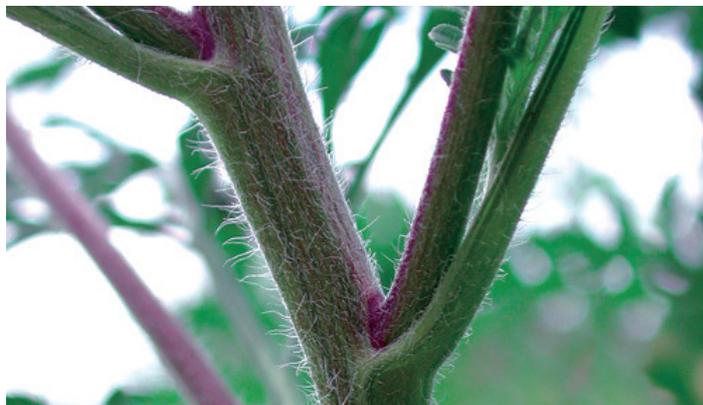
L'ambroisie, *Ambrosia Artemisiifolia* ou plus simplement « poil à gratter » ou encore « herbe à poux », est une plante hautement allergisante. La pollinisation qui commence fin août ou début septembre déclenche chez une grande partie de la population (10 à 12%) de fortes réactions allergiques. Les yeux se mettent à piquer, le nez coule, les éternuements arrivent par salves, juste avant une toux irritante qui se complique parfois en asthme. Comme le phylloxéra ou le doryphore, l'ambroisie serait arrivée au XIX^{ème} siècle d'Amérique et c'est un curé du Beaujolais qui a noté sa présence en la consignait en 1865 dans un herbier du muséum d'histoire naturelle de Lyon. L'ambroisie se plaît sur le terrain des chantiers, les décombres riches en humus, le sable, le gravier, et prospère le long des fleuves et des terre-pleins.

Comment reconnaître l'ambroisie ?

La plante, très ramifiée à la base, est d'un port buissonnant avec une hauteur de 30 à 120 cm (70 cm en moyenne).



La tige est souvent rougeâtre et velue et les feuilles larges et opposées à la base, plus étroites et alternées vers le sommet, sont très découpées, du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise.



Comme pour le maïs, les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées : les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles dans de petits capitules en forme de cupule renversée, rattachée à l'épi par un pétiole. Un épi comprend de 20 à 50 capitules.



Les fleurs mâles, à maturité, libèrent un pollen très abondant. Les fleurs femelles sont très discrètes, insérées à l'aisselle des feuilles à la base des épis, isolées ou groupées par deux. Deux longs stigmates filamenteux surmontent l'ovaire de chaque fleur femelle. Après fécondation par le pollen, chaque fleur donne un fruit appelé akène qui contient une seule graine. Cette graine ne se sépare jamais de son enveloppe qui est munie de 5 à 6 épines. Elle germe au printemps après que le froid de l'hiver ait fait disparaître sa dormance qui peut durer jusqu'à 30 ans.



Comment combattre l'ambroisie ?

Pour combattre la progression de l'ambroisie, 2 méthodes sont à privilégier : l'arrachage bien sûr à pratiquer de préférence dans la première quinzaine du mois d'août afin d'éviter à la fois une repousse en cas d'arrachage partiel trop précoce et la grenaison en cas d'arrachage trop tardif et la végétalisation des sols car la plante prend ses aises sur les jachères et supporte mal la concurrence.

Il est à noter que toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie est passible de poursuites en application des dispositions du code de la santé publique. En cas de défaillance, le maire peut également faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés.

Christian CODDET